

**Semaine du Développement durable**  
**du 1<sup>er</sup> au 7 avril 2013**  
**L'appel à projets est lancé !**  
**Inscrivez-vous vite avant le 15 mars 2013**

Comme chaque année, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie vous donne rendez-vous pour la Semaine du développement durable, du 1er au 7 avril !

En 2013, la SDD portera sur **la transition énergétique** en phase avec le débat national sur la transition énergétique porté par le ministère de l'Ecologie. Comment passer d'une économie basée sur les énergies non renouvelables vers un bouquet énergétique basé sur les énergies renouvelables et sur une meilleure efficacité et sobriété énergétique ?

En 2013, la Semaine du développement durable marquera le **lancement des journées de l'énergie** permettant aux collectivités et entreprises de l'énergie d'ouvrir leurs portes pour des visites pédagogiques sur leurs réalisations et initiatives.

Collectivités, associations, entreprises, administrations, établissements scolaires...c'est l'occasion idéale de présenter vos actions ou manifestations en faveur de cette thématique. Vous pourrez ainsi :

- sensibiliser le grand public aux enjeux de la transition énergétique
- apporter des solutions concrètes pour agir
- inciter chacun à adopter des comportements responsables

Au-delà de la thématique annuel sur la transition énergétique, l'appel à projets est ouvert à toutes les thématiques du développement durable : énergie, consommation, emplois verts / formations développement durable, ville durable, déchets, habitat, transports, biodiversité, alimentation, eau, tourisme / loisirs, sport, responsabilité sociétale des entreprises, etc.

**Participez au succès de cette année ! Inscrivez vos projets dès maintenant sur [www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr](http://www.semainedudeveloppementdurable.gouv.fr) et relayez largement l'appel à projets auprès de votre réseau.**

## Vous souhaitez participer ?

### 1/ Quel type de manifestation puis-je organiser ?

Journées d'animation, expositions, conférences, portes ouvertes, projections de films, randonnées découverte, concours, festivals... Consulter les projets coups de cœur 2012 : [cliquez ici](#)

### 2/ Pourquoi inscrire mon projet ?

#### Une visibilité nationale

Le site de la SDD référence chacune de vos manifestations ! Les internautes peuvent alors, en un simple clic, prendre connaissance et participer aux projets que vous avez enregistrés. Vous bénéficiez aussi des relations presse conduites par le ministère pour cette opération.

#### Un kit de communication

Début 2013, vous pourrez télécharger sur le site un kit de communication (logo officiel, bannières web, affiches,,). L'envoi postal de l'affiche de la SDD 2013 (40 x 60 cm) sera échelonné sur les 2 dernières semaines de mars 2013. Vous la recevrez à l'adresse de votre structure, en fonction votre date d'inscription.

### 3/ Comment s'inscrire ?

L'inscription se fait en 3 étapes sur le site de la SDD.

- Je crée mon compte.
- Je remplis ma fiche structure.  
C'est à cette adresse que sera envoyé le kit de communication.
- Je remplis 1 fiche pour 1 projet.  
La fiche projet correspond aux informations propres au projet enregistré.  
1 fiche projet = 1 projet enregistré et labellisé = 1 kit de communication envoyé !

Nous vous conseillons de vous inscrire le plus en amont possible afin de bénéficier d'un maximum de visibilité dans notre programme des manifestations en ligne.

Vous recevrez par mail la confirmation de l'inscription de votre projet, sous 7 jours maximum. La clôture des inscriptions aura lieu **vendredi 15 mars 2013**.

### 4/ Quels sont les critères de sélection ?

- Organiser une ou plusieurs actions, pendant un ou plusieurs jour(s) du 1<sup>er</sup> au 7 avril...
- ...en faveur du développement durable...
- ...à but non lucratif.

Contact : [semainedudeveloppementdurable@developpement-durable.gouv.fr](mailto:semainedudeveloppementdurable@developpement-durable.gouv.fr)